

Jacques DUFOUR

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DE DOUAI

Association Hendrick Van Der Zee

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Franck DESMARICAUX
Président Cie HVDZ



Exercice clos le 31 décembre 2020
Association Hendrick Van Der Zee
Fabrique Théâtrale - Base 11/19 Rue de Bourgogne - 62750 Loos en Gohelle
Ce rapport contient 22 pages
FA/ML

Association Hendrick Van Der Zee

Siège social : Fabrique Théâtrale - Base 11/19 Rue de Bourgogne - 62750 Loos en Gohelle

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention de l'Assemblée Générale de l'Association Hendrick Van Der Zee,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Hendrick Van Der Zee relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.1.4 Changement de méthode comptable » du paragraphe « 1. Faits majeurs » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable induit par l'application du nouveau règlement ANC n°2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

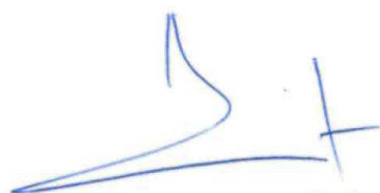
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq-en-Baroeul, le 2 juillet 2021



Jacques Dufour
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

Cie Hendrick Van Der Zee

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 21/04/21
Devise d'édition EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres	6 311	6 311		478
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	23 270	20 260	3 010	5 005
Autres	12 429	10 649	1 781	3 094
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	26 566		26 566	26 306
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	862		862	862
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	69 438	37 220	32 218	35 745
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	2 076		2 076	
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	12 132		12 132	8 564
Autres créances	25 486		25 486	42 902
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	136 002		136 002	104 947
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	341		341	
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	176 037		176 037	156 413
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	245 474	37 220	208 255	192 158
(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an		(3) Dont à moins d'un an	
			37 959	
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

Cie Hendrick Van Der Zee

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 21/04/21
Devise d'édition EURO

	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre	123 509	144 506
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	(14 728)	(20 997)
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	108 781	123 509
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	21 972	15 454
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21 972	15 454
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	130	131
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 927	7 689
Dettes fiscales et sociales	44 505	42 047
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 944	1 944
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	18 996	1 384
TOTAL IV DETTES	77 501	53 195
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	208 255	192 158
(1) A plus d'un an 130 A moins d'un an 77 371		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	130	131
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

Cie Hendrick Van Der Zee

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 21/04/21
Devise d'édition EURO

	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	14 272	198 845
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	14 272	198 845
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	193 429	193 008
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
- Cotisations		
- Autres produits	7	9
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	207 708	391 862
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	37 487	97 119
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 279	3 881
- Salaires et traitements	137 351	216 553
- Charges sociales	36 386	90 007
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 786	5 631
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	6 518	31
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	18	50
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	224 824	413 272
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(17 117)	(21 410)
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)	417	413
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	417	413
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	417	413

Compte de Résultat en liste - suite

Cie Hendrick Van Der Zee

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 21/04/21
Devise d'édition EURO

	31/12/2020	31/12/2019
--	------------	------------

3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(16 699)	(20 997)
---	-----------------	-----------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	1 972	
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 972	

CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES		

4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 972	
--	--------------	--

Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	210 096	392 275
--	----------------	----------------

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	224 824	413 272
--	----------------	----------------

EXCEDENT OU DEFICIT	(14 728)	(20 997)
----------------------------	-----------------	-----------------

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		

CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		

Association
Compagnie Hendrick Van Der Zee

Annexe aux comptes annuels exercice clos
le 31/12/2020

Montants exprimés en Euros

LA COMPAGNIE HENDRICK VAN DER ZEE [HVDZ] DIRECTION ARTISTIQUE GUY ALLOUCHERIE

Objet Social :

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour but la promotion de la création théâtrale et artistique.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixés différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le projet de notre entité pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

Nature et primauté des activités ou missions sociales réalisées.

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut, être résumée ainsi :

La Compagnie Hendrick Van Der Zee, créée par Guy Alloucherie en 1997, est installée à Loos-en-Gohelle, dans le bassin minier du Pas-de-Calais. Elle est compagne de Culture Commune - Scène nationale à la Fabrique Théâtrale, au sein d'anciens bâtiments industriels reconvertis en un lieu de fabrication pour le spectacle vivant.

Si le compagnonnage d'artiste associé à Culture commune offre alors à la compagnie une base pour créer et répéter ses spectacles, l'installation sur le site minier du 11/19 a également été le déclencheur d'un questionnement de la relation art-population-société. Guy Alloucherie a développé avec l'équipe de la compagnie HVDZ, un projet artistique et culturel depuis le territoire qui les entoure, les cités minières au carrefour de Lens et Liévin et Loos-en-Gohelle. A partir de l'ancienne Base 11/19, ils ont continué toujours plus loin dans la région, en France ou aussi à l'étranger à faire coïncider leurs recherches artistiques, action culturelle et engagement militant. Ils développent un travail d'écoute et de lien, qui questionne le monde qui l'entoure et s'interroge sur la place de l'art dans la société.

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	18
1.1	Evénements principaux de l'exercice et post-clôture	18
1.1.1	Principes, règles et méthodes comptables	19
1.1.2	Présentation des comptes	19
1.1.3	Méthode générale	199
1.1.4	Changement de méthode comptable	199
2	Informations relatives au bilan	20
2.1	Actif	20
2.1.1	Tableau des immobilisations	20
2.1.2	Tableau des amortissements	20
2.1.3	Immobilisations incorporelles	20
2.1.3.1	Méthode d'amortissement	20
2.1.4	Immobilisations corporelles	21
2.1.4.1	Principaux mouvements	21
2.1.4.2	Méthode d'amortissement	21
2.1.5	Immobilisations financières	21
2.1.5.1	Principaux mouvements	21
2.1.5.2	Immobilisations financières	22
2.1.6	Créances	22
2.1.7	Charges constatées d'avance	22
2.2	Passif	23
2.2.1.1	Tableau de variation des fonds associatifs	23
2.2.2	Provisions pour risques et charges	23
2.2.2.1	Tableau des provisions pour risques et charges	23
2.2.3	Etat des dettes	24
2.2.4	Charges à payer	24
2.2.5	Produits constatés d'avance	25
3	Informations relatives au compte de résultat	26
3.1	Ventilation des charges d'exploitation	26
3.2	Ventilation des produits d'exploitation	26
3.3	Ventilation de l'effectif moyen	27
3.4	Impôt sur les bénéfices	27
4	Autres informations	27
4.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	27
4.2	Engagements hors bilan	27

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Les faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants :

A partir du mois de mars 2020 une suite de décisions (confinements, couvre-feux, fermeture des lieux de spectacles...) qui ont fortement pesé sur le secteur artistique. L'exercice 2020 a donc été très impacté par ces dispositions et nous avons subi une baisse d'activité suite aux annulations et/ou reports des spectacles.

1 - CRÉATION COURTS-CIRCUITS

En raison des faits exposés les résidences et la création création ont été reportées au printemps 2021.

2 - STAGE FAI-AR

Le stage a été annulé pour raison sanitaire.

3 - REPRISE Y C'EST POUR TOI QUE J'E FAIS «A Ö

La 1^{re} étape de résidence de création avec 14 élèves de la 34^{me} promotion a pu se dérouler dans le chapiteau du Cnac sans soucis malgré la crise sanitaire. Une deuxième résidence aura lieu en 2021 pour une création les 12, 13 et 14 mars 2021.

4 - PORTRAITS CROISILLES & DK REPORTS

Les projets participatifs prévus au printemps 2020 ont été reportés à l'automne 2020 puis au printemps 2021.

5 - SUR LE FIL - VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Ce projet d'interventions culturelles auprès de l'association Y 9 c'ur ö pour accompagner, à travers l'art et la culture, les femmes sur la reconstruction suite aux violences conjugales et familiales a pu se réaliser en partie mais la restitution finale n'a pu se dérouler comme prévu. Les rencontres et les ateliers se poursuivront jusqu'en fin 2021 avec un événement le 25 novembre dans le cadre de la journée mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Point crucial, en raison de la mise à l'arrêt de nos activités le montant de la dépense subventionnable de 328 088 B prévu dans le cadre de la convention du programme d'activités 2020 de la Région des Hauts de France n'est pas réalisable, toutefois les services de la Région ont confirmé qu'il fallait au minimum dépenser le montant des subventions reçues pour ne pas impacter le montant de la subvention obtenue.

Enfin il apparaît dans les comptes un crédit de charges sociales Urssaf et pôle emploi pour un montant total de 27 117,35B. Une aide au paiement de l'Urssaf sur les mois d'octobre et décembre 2020 d'un montant de 8283B sera comptabilisée en 2021 au fur et à mesure de son utilisation.

La provision de l'indemnité retraite de Guy Alloucherie a été ajustée pour tenir compte des dispositions de la convention collective pour les salariés ayant 20 ans d'ancienneté. La prise de retraite de Guy Alloucherie est fixée au 31/12/2021.

1.1.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

1.1.2 Présentation des comptes

Les documents d'information financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.1.3 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.1.4 Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes de l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, il n'y a pas eu d'impact sur la présentation des comptes.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	7 161		850	6 311
Immobilisations corporelles	37 812		2 113	35 699
Immobilisations financières	27 168	259		27 428
TOTAL	72 141	259	2 963	69 438

2.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	6 682	478	850	6 311
Immobilisations corporelles	29 714	3 307	2 113	30 909
Immobilisations financières				
TOTAL	36 397	3 785	2 963	37 220

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an
Site internet	Linéaire	5 ans
Spectacles immobilisés	Dérogatoire	Durée d'exploitation du spectacle

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Une nouvelle réglementation comptable relative aux actifs et plus particulièrement aux immobilisations est imposée par les règlements n° 2003-07 et 2004-06. Cette réglementation est applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2005.

L'objectif de cette réglementation est de présenter les immobilisations par composants et d'amortir les immobilisations selon la durée réelle d'utilisation et non plus selon les usages.

Cette nouvelle réglementation n'a pas trouvé lieu d'application aux immobilisations de la compagnie Hendrick Van Der Zee.

2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Credit-Bail
NEANT		

Les principales diminutions sont :

Suite à un inventaire, une diminution des immobilisations corporelles de 2 113 Ba été constatée sur l'exercice. L'ensemble de ces immobilisations étaient totalement amorties. Il s'agissait de matériel obsolète et/ou hors service.

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Site internet	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	2 - 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	De 3 - 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	De 5 - 10 ans

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Principaux mouvements

2.1.5.2 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Titres immobilisés de l'actif de portefeuille	26 566
Prêts	0
Dépôts et cautionnements	862

Créances (les créances sont évaluées à leur valeur nominale) :

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Créances - moins d'1 an	Créances - plus d'un an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées - des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	862		862
Taxe sur la valeur ajoutée	5 233	5 233	
Créances clients et comptes rattachés	12 133	12 133	
Autres créances	20 253	20 253	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	38 481	37 619	862
(1) Prêts accordés en cours de l'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

2.1.6 Charges constatées d'avance :

Détail des charges constatées d'avance	Montant
Médias, abonnement 2021	341
TOTAL	341

2.2 Passif

2.2.1.1 Tableau de variation des fonds associatifs

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Solde au début de l'exercice	Augmentations :	Diminutions :	Solde – fin de l'exercice
Report – nouveau	144 506		20 997	123 509
Résultat de l'exercice antérieur	-20 997	20 997		0
TOTAL	123 509	20 997	20 997	123 509

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions – la fin de l'exercice
Provisions pour risques	0		0	0
Provisions pour charges (1)	15 454	6 518	0	21 972
TOTAL	15 454	6 518	0	21 972

(1) : Provision pour indemnité de départ en retraite au 31/12/2021

Hypothèses de calculs retenus :

- départ – la retraite – l'âge de 63 ans
- turn over faible,
- taux d'inflation : 1%
- taux d'actualisation : entre 0,5 et 2%.

2.2.3 Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances - moins d'1 an	Échéances	
			ú plus 1 ans	ú plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- 2 ans au maximum - l'origine	130	130		
- plus de 2 ans - l'origine				
Emprunts et dette financiers divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 927	11 927		
Dettes fiscales et sociales	44 506	44 506		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 944	1 944		
Produits constatés d'avance	18 996	18 996		
TOTAL	77 501	77 501		
(2) Emprunts souscrits au cours de l'exercice				
Emprunts remboursés au cours de l'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

2.2.4 Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Fournisseurs et comptes rattachés	5 331
Dettes fiscales et sociales	19 720
Disponibilités, charges à payer	130
Autres dettes	1 944
TOTAL	27 125

2.2.5 Produits constatés d'avance :

Détail des produits constatés d'avance	Montant
LE CARRE F2012002 coproduction (courts-circuits) projet en cours	4 000
Culture commune F2012001 coproduction (courts-circuits) projet en cours	5 853
Conseil Général du Pas de Calais (Femmes sur le fil) projet en cours	9 143
TOTAL	18 996

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des charges d'exploitation

Tableau de répartition des charges d'exploitation

Autres achats et charges externes	37 487
Impôts et taxes	3 279
Salaire et charges sociales	173 737
Amortissements et provisions	10 304
Autres charges	18
Total	224 824

3.2 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Ressources propres (cotisations, prestations de service...)	14 272
Subventions	193 429
Autres produits	7
Total	207 708

Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Autres	
Concours publics					
Subvention d'exploitation		60000	135000	7572	
Subvention d'investissement					

3.3 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
- Artistes	1,22 ETP	
- Techniciens	0,18 ETP	
- Administratifs	1,13 ETP	
TOTAL	4,95 ETP	

Précisions : calcul en heures pour les ETP

L'effectif moyen correspond à la moyenne des effectifs déterminés chaque mois de l'exercice.

3.4 Impôt sur les bénéfices

Ventilation

	Résultat courant
Résultat avant impôts	-14 728
Impôts : - au taux de 15 % - sur PVLT	0
Résultat après impôts	-14 728

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

4 Autres informations

4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

La rémunération des cadres dirigeants de l'association n'est pas mentionnée car elle constituerait donner une information individualisée

4.2 Informations concernant les contributions volontaires en nature

NEANT

4.3 Informations relatives aux engagements hors bilan :

Aucun engagement hors bilan n'est à signaler.